

# LE PROJET ASSOCIATIF 2021-2030

*Validé par le CA du 18 juin 2021*



## Table des matières

<b>1. Identification de l'association</b> .....	1
<b>1.1. Information administrative</b> .....	1
<b>1.2. Présentation de l'association</b> .....	1
<b>1.3. Activité principale de l'association</b> .....	1
<b>2. Le projet associatif</b> .....	1
<b>2.1. La raison d'être</b> .....	1
<b>2.2. Ses valeurs</b> .....	2
<b>2.3. Ses objectifs</b> .....	2
<b>2.4. Le cap 2030</b> .....	2
<b>2.5. Les engagements de l'association</b> .....	3
<b>3. Les fondamentaux du projet associatif, une vision stratégique et opérationnelle</b> .....	3
<b>3.1. La vision stratégique</b> .....	3
<b>3.2. Le pacte de confiance, une approche opérationnelle</b> .....	3
<b>4. Mise en œuvre du projet</b> .....	4
<b>5. Evaluation du projet associatif</b> .....	4



29

## **1. Identification de l'association**

### **1.1. Information administrative**

Nom de la structure porteuse : Association les Lys D'Argent (ALLDA)

Type de structure : Association à but non lucratif

Adresse postale : 6 rue Saint-Damien, 68300 SAINT-LOUIS

Registre des associations : Tribunal d'Instance de Mulhouse sous le volume 17 folio 10

Nom du représentant légal pour la période 2021-2024 : M. Pascal MORITZ

Mail : [accueil@leslysdargent.fr](mailto:accueil@leslysdargent.fr)

Tél : 03.89.70.15.20

### **1.2. Présentation de l'association**

La volonté de notre association est de poursuivre son développement dans le respect de valeurs éthiques de respect de la personne âgée, de respect des convictions individuelles et d'ouverture à tous sans discrimination de quelque nature que ce soit, la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et, plus généralement, d'établissements ou services médico sociaux à destination des personnes âgées ou de personnes en situation de dépendance, ainsi que la réalisation de toute activité se rapportant à l'hébergement, l'assistance aux soins et au bien vieillir des personnes âgées.

### **1.3. Activités de l'association**

L'association gère les activités suivantes :

✿ L'accueil de jour « Le Pfarrhüs »

✿ Le SSIAD de Sierentz

✿ Le SAAD, le Lys Services

✿ Les ateliers de Gaspar

✿ L'ESA Gaspar

✿ L'ETP MAMA Sud Alsace

✿ L'EHPAD sur Saint-Louis, composé de deux sites, La Maison du Lertzbach et la Résidence Blanche de Castille

## **2. Le projet associatif**

### **2.1. La raison d'être**

**La raison d'être de l'Association Les Lys d'Argent** est de permettre à toute personne, et en particulier à celle en situation de vulnérabilité, de pouvoir demeurer, dans la mesure du possible, à son domicile ou, le cas échéant, dans son lieu de vie habituel.

Pour cela, l'Association s'attache à stimuler l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne en s'appuyant sur un ensemble de services adaptés à ses besoins dans le cadre d'un accompagnement spécifique et personnalisé contribuant à **son bien-être et à sa satisfaction**.

La raison d'être de nos activités peut se résumer à :

**« Faire de notre association, un lieu de bien-être et de satisfaction pour chaque personne y franchissant le pas de la porte ».**

## 2.2. Ses valeurs

L'« ASSOCIATION LES LYS D'ARGENT » conduit ses actions à partir d'un socle de valeurs, qui signent son **engagement désintéressé** en affirmant :

- ✿ le respect de la personne, de sa dignité, de son intégrité et de son intimité, comme de sa parole et de ses choix ;
- ✿ la bienveillance comme fil rouge des interventions et des relations interpersonnelles, à travers une démarche d'empathie, de confiance et d'écoute bienveillante ;
- ✿ la solidarité comme principe intangible qui fonde l'accès aux droits en respectant les obligations de chacun

## 2.3. Ses objectifs

Soucieuse de répondre à l'évolution des besoins, de la géographie des territoires et de la réglementation, l'association s'est fixée les objectifs généraux suivants :

- ✿ S'adresser notamment aux personnes en situation de vulnérabilité ;
- ✿ Optimiser son offre d'accompagnement et de service en proposant des réponses adaptées et accompagnées ;
- ✿ Proposer un ensemble de prestations à l'appui d'une « plate-forme de services à la personne » ;
- ✿ Assurer la promotion de réponses innovantes ;
- ✿ S'engager dans des opérations de coopération et/ou de rapprochement avec d'autres opérateurs tels que celui engagé courant 2021 avec les associations ADAJ de Kembs et APSPS de Sierentz.

## 2.4. Le cap 2030

La volonté manifeste de notre association est de poursuivre son développement dans le respect de valeurs éthiques, de respect de la personne âgée, de respect des convictions individuelles et d'ouverture à tous sans discrimination de quelque nature que ce soit, la gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et, plus généralement, d'établissements ou services médico-sociaux à destination des personnes âgées ou de personnes en situation de dépendance, ainsi que la réalisation de toute activité se rapportant à l'hébergement, l'assistance, aux soins et au bien vieillir des personnes âgées.

Pour cela, dans la période 2021-2030, l'association aura pour mission de répondre aux objectifs énoncés ci-dessous :

- ✿ Diversifier son offre de services à destination de toute personne en situation de vulnérabilité, notamment la personne âgée, en proposant de nouvelles réponses qui prennent en compte sa demande mais également son évolution en termes de potentiels, de besoins ou d'aspirations
- ✿ Promouvoir l'association au sein du territoire du Sud Alsace, comme un acteur de référence dans le secteur médico-social tourné vers la prise en charge globale de la personne à l'appui d'une structure associative, s'apparentant à un « établissement territorial » (*Concertation Grand Age et Autonomie – Mars 2019*) proposant des réponses accompagnées et adaptées aux besoins de personnes et à leur entourage, dans le cadre d'une approche intergénérationnelle
- ✿ Favoriser et soutenir leur parcours de vie et leur inclusion dans leur environnement en proposant un ensemble de prestations d'aide et de soins
- ✿ Participer à la dynamique locale de réseau, pour à la fois étayer son offre d'accompagnement et de soins, et assurer la promotion de réponses innovantes
- ✿ Offrir des services à des partenaires, individuels ou collectifs, répondant aux mêmes buts que notre association
- ✿ S'inscrire dans un management innovant contribuant, à la fois, au bien-être des personnes âgées accompagnées et à répondre aux attentes des professionnels agissant pour le compte de l'association.

## 2.5. Les engagements de l'association

Considérant que c'est bien à l'organisation et aux structures de s'adapter aux besoins de chaque personne accompagnée, et non l'inverse, l'association, qui a comme préoccupation première le bien-être et la satisfaction de la personne, s'attache à lui garantir :

- ✿ Une écoute attentive et bienveillante ;
- ✿ Une réponse personnalisée ;
- ✿ Le respect de ses droits, de sa liberté de choix, comme le recueil de son consentement.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ✿ Promouvoir des actions de soutien aux aidants comme aux professionnels ;
- ✿ Faire du lien avec les différents acteurs de santé ;
- ✿ Proposer aux professionnels un management innovant, intégrant 3 principes fondamentaux :
  - Un engagement individuel au service du collectif ;
  - Une intégration performante des nouveaux arrivants ;
  - Une philosophie managériale participative et adaptée ;

## 3. Les fondamentaux du projet associatif, une vision stratégique et opérationnelle

### 3.1. La vision stratégique

Prenant acte des mutations en cours, notre association a fait le choix de s'inscrire dans une démarche à caractère stratégique, en décidant de confronter son action en temps réel à l'évolution de l'environnement pour mieux en intégrer les effets et être en capacité de mettre en œuvre les adaptations nécessaires.

C'est en ce sens que le présent projet a évolué sous forme d'un projet stratégique et qu'il a été assorti d'un plan d'actions, qui retient les axes et priorités suivants :

- **Axe 1 – Prise en compte des besoins et attentes de la personne accompagnée**
  - Proposer et s'assurer de la délivrance de prestations de qualité
  - S'assurer de la satisfaction de chacun des bénéficiaires
  - Optimiser la participation des personnes accompagnées et de leur entourage
  - Prendre en compte l'évolution des besoins des publics en situation de vulnérabilité
- **Axe 2 - Soutien aux professionnels dans leur action d'accompagnement**
  - Prendre en compte l'évolution des métiers et des compétences
  - Stimuler la cohésion des équipes au profit d'une dynamique positive
  - Organiser la veille sur l'évolution de l'environnement et des politiques publiques,
  - Optimiser le circuit, les supports et outils de communication
- **Axe 3 – Soutien à l'engagement bénévole**
  - Optimiser le dispositif de gouvernance et sécuriser la gestion
  - Pérenniser l'existant et optimiser l'efficacité
  - Soutenir le développement de l'offre d'accompagnement et proposer des innovations

### 3.2. Le pacte de confiance, une approche opérationnelle

Le projet d'ambition 2019-2022, a fait naître la notion de pacte de confiance.

Il s'agit d'un pacte moral conclu entre chaque collaborateur et l'association dans laquelle il évolue.

Pour répondre à notre raison d'être et à l'engagement de notre association, ce pacte se structure autour de trois valeurs :

- ❖ **L'autonomie** : Un engagement individuel au service du collectif
- ❖ **L'inclusion collective** : Une intégration performante des nouveaux arrivants
- ❖ **Le développement personnel** : Une philosophie managériale participative et adaptée

Chaque collaborateur est amené à se questionner, et à se prononcer sur son adhésion à celui-ci. Ce questionnement est individuel et encouragé par le manager lors de l'entretien annuel.

Le collaborateur est ainsi interrogé, à minima, sur la question suivante, *que faites-vous, au quotidien, pour faire vivre les valeurs de ce pacte ?*

#### **4. Mise en œuvre du projet**

Le Directeur Général de l'association est chargé de faire appliquer la vision stratégique et opérationnelle de l'association.

Il rend compte des actions menées au Président.

#### **5. Evaluation du projet associatif**

Lors de la validation dudit projet, le Conseil d'Administration de l'association, décide qu'annuellement soient évaluées les actions menées en vue de répondre au projet associatif.

Ces actions feront l'objet d'un écrit dans le rapport d'activité annuel.

Dans le cas d'une modification d'une ou plusieurs orientations prioritaires, seul le Conseil d'Administration pourra valablement délibérer.



Projet validé par le conseil d'administration en date du 18 juin 2021

Le Président de l'Association  
M. Pascal MORITZ